



Gestion de la SAE en milieu scolaire

ANNE MENVIELLE ET SANDRA PEUCH

7 / 12 / 17

La SAE

Nos pratiques sécuritaires :

- ▶ Achat de matériel aux normes de sécurité
- ▶ Demande de vérifications périodiques par des professionnels *(Cf Circulaire n°2004-138 du 13/07/2004)*
- ▶ Vérifications périodiques par les équipes EPS *(Cf Circulaire n°2004-138 du 13/07/2004)*
- ▶ Vigilance quotidienne des professeurs à chaque cours d'EPS *(Cf Circulaire n°2004-138 du 13/07/2004)*

Conséquences pour l'EPS (enseignant et chef d'établissement)

- ▶ Vérifier qu'est affiché sur la SAE :
 - le certificat de conformité de l'installation
- ▶ Connaître le propriétaire et le gestionnaire de la structure.

Conséquences pour l'EPS (enseignant et chef d'établissement)

- ▶ Assurer un **contrôle visuel de routine** avant chaque **séance** : prises desserrées, jonction et scratches des matelas...
- ▶ S'assurer qu'un **contrôle périodique** de la structure est effectué par une entreprise spécialisée, sous la responsabilité du gestionnaire de la structure.

Le contrôle périodique

(effectué par une entreprise spécialisée)

La périodicité est **précisée par le fabricant** à l'installation de la structure **ou si un désordre important le justifie.**

Il consiste en un contrôle du niveau de sûreté globale de l'équipement et de ses ancrages : toutes les fixations, scellements, systèmes d'assurage, organes porteurs et mobiles, ...

Il détermine :

- les phénomènes d'usure normale ou anormale,
- préconise des mesures préventives ou correctives à prendre le cas échéant, et
- rédige un rapport d'intervention.

La surface de réception

- ▶ **Sur SAE** : - 2,50m de tapis nécessaire dans toutes les directions à partir de la projection au sol de la SAE à hauteur des 3 mètres
 - Tapis de 5 à 10 cm
- ▶ **En Bloc** : - Pratique limitée à 4,10m au dessus des 40 cm de tapis
- ▶ Tapis de réception obligatoirement joints par des bandes velcro

REFERENCES

- **NF P 90-311 - Octobre 2009** : Matériels de réception pour structures artificielles d'escalade de type pan ou bloc
- **NF P 90-312 - Mai 2007** : Matériels de réception pour structures artificielles d'escalade (SAE) avec points d'assurance